

COMMUNE DE CHÂTONNAYEAssemblée communale du 12 décembre 2017

Salle A Nucalis à 20h00

M. Bernard Sansonnens salue les 37 personnes présentes (majorité absolue à 19 voix) et fait un résumé des événements de l'année dont l'accueil des nouveaux citoyens – volée 1999 – lors d'une matinée de découverte de la commune et la réception organisée en l'honneur de 3 alertes nonagénaires – classe 1927 - dans le cadre de l'Oktoberfest. Pour la nouvelle année, il relève l'amélioration de la desserte des bus, la rénovation de l'appartement, la baisse de la taxe « déchets » et le giron des jeunesses glânoises qui aura lieu à Châtonnaye et Middel en 2018.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site chatonnaye.ch et par annonce dans la Feuille officielle No 47 du 24 novembre 2017. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2017
2. Budgets 2018
 - 2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation
 - 2.2 budget des investissements ; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :
 - a) réfection de la route de Villarimboud
 - b) installations d'éclairages à la déchetterie
 - c) assainissement de la décharge « Caramoulet » : investigations techniques
3. Règlement scolaire : approbation
4. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts
5. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : MM Jean-Marc Ruchat et René Cotting

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 16.05.2017 a paru dans le bulletin communal et sur le site chatonnaye.ch. Il n'est pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2017 est approuvé à la majorité. 2 abstentions.

2. Budgets 2018**2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière**

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les budgets et commente les chiffres.

	Charges	Revenus
0. Administration	261'475.00	34'340.00
1. Ordre public	55'835.35	31'000.00
2. Enseignement et formation	972'018.85	112'830.00
3. Culte, culture et loisirs	49'885.75	1'000.00
4. Santé	314'624.25	5'000.00
5. Affaires sociales	368'595.45	11'000.00
6. Transports et communications	105'089.00	2'030.00
7. Protection et aménagement du territoire	486'137.05	459'273.05
8. Economie	2'750.00	2'450.00
9. Finances et impôts	452'360.95	2'404'300.50
Total	3'068'771.65	3'063.223.55
Excédent	5'548.10	

Commentaires :

Administration : diminution du compte traitement du Conseil par une meilleure répartition dans les dicastères. Deux nouveaux comptes concernant les naturalisations ont été ouverts.

Ordre public : augmentation du compte CSPI pour l'achat d'une jeep. Sinon charges liées.

Enseignement et formation : achat de fournitures scolaires en diminution car il y a moins d'enfants de Châtonnaye.

Nouveau compte ouvert pour les transports scolaires qui, dès septembre 2018, seront à la charge des communes. Sinon charges liées.

M. Marcel Gremaud s'étonne que la participation communale au canton augmente alors que les transports ont été mis à la charge des communes.

M. Jacques Maradan répond que ce sont les charges liées cantonales. C'est Fribourg qui nous donne les chiffres.

M. Bertrand Gremaud explique qu'avec la nouvelle loi scolaire, les communes ont repris la charge des transports et en contrepartie le canton reprend les fournitures scolaires.

AES : augmentation du tarif de garde à fr. 9.-/heure.

Culture : diminution des charges du conservatoire car il y a moins d'élèves.

Santé : le compte de participation aux soins dentaires a été réévalué. Pour le reste, ce sont des charges liées.

Affaires sociales : augmentation des subventions au pot commun de l'ABMG secteur petite enfance, suite à l'explosion du nombre d'heures de garde des mamans de jour.

Cococinel : augmentation du nombre d'enfants inscrits.

Transports et communication : nouveau compte ouvert pour l'achat de vêtements de sécurité pour le personnel de la voirie.

Le compte entretien routes et éclairages a été revu à la baisse car aucune réparation n'est prévue.

Protection et aménagement de l'environnement :

Réévaluation des comptes des taxes d'eau et d'épuration.

Cadastre pour les eaux industrielles à réaliser.

M. Marcel Gremaud remarque que la moitié du revenu des taxes est attribuée à la réserve. Est-ce que le Conseil envisage de diminuer les taxes ou d'investir ?

M. Jean-Paul Rey, en charge des dicastères de l'eau et de l'épuration, répond que la commune a récemment investi dans les captages. Le règlement de l'approvisionnement en eau doit être révisé comme l'a été celui de l'épuration. Il sera présenté à l'assemblée du printemps 2018. Les réserves sont obligatoires. Selon les projections, les taxes ne vont pas augmenter mais devraient rester stables. Avec nos réserves, nous sommes à 60% de couverture pour un montant de fr. 138'000.- ce qui est le minimum légal.

Il s'agit de maintenir la valeur des installations et de prévoir les investissements inscrits dans le PIEP.
M. Bruno Mauron pense que le calcul des taxes selon la surface d'une parcelle n'a rien à voir avec la consommation d'eau.
M. Rey dit que cette condition découle de la nouvelle loi sur l'eau. Les taxes sont liées au PAL et aux indices de construction et dimensions. Toutes ces données sont établies par la nouvelle loi et notre nouveau règlement sera contrôlé par les services de Fribourg. S'il ne respecte pas ces termes il sera refusé.
M. Fritz Glauser confirme que ce sont les grands consommateurs et les propriétaires de grandes parcelles sises en zone à bâtir qui payeront plus.

STEP : nouveau compte ouvert pour la participation à l'étude de la STEP moyenne Broye à Lucens.

Déchetterie : baisse de la taxe d'utilisation dès 2018. Celle-ci ne doit pas rapporter plus que 100% de couverture des frais. Nous en étions tout proche. C'est pourquoi, la taxe a été baissée de fr. 52.- à fr. 40.-
Déchetterie : nouveau compte pour les frais de gestion et d'administration qui seront désormais partagés avec les communes membres. Idem pour l'eau et l'énergie.

Honoraires de l'urbaniste pour le traitement du dossier du PAD Pré Terrapon qui reste à approuver.

Economie : rien à signaler.

Finances :

Mme Goumaz donne les pourcentages d'augmentation calculés par le SCC :

Impôts sur le revenu des personnes physiques → 2,2%

Impôts sur la fortune des personnes physiques → 3%

Impôts sur le bénéfice des personnes morale → 3%

Impôts sur le capital des personnes morales → 3,5%

La prudence est de mise sur l'estimation des gains immobiliers et des mutations.

Nouveau compte pour les vacances concernant la planification financière.

M. Marcel Gremaud demande pourquoi il n'y a pas l'imputation interne des intérêts de la déchetterie ?
Mme Sabrina Papaux remarque que c'est une erreur et s'en excuse.

Immeubles :

Eau, énergie de la halle : compte réévalué

Entretien Auberge communale : achat d'un lave-vaisselle industriel

Entretien école des filles : isolation du galetas

Entretien Stand tir : frais de géomètre pour échange de terrain.

Assurances : meilleure répartition selon les bâtiments

Questions

M. Marcel Gremaud demande pourquoi on trouve des amortissements supplémentaires dans un budget.
Mme Goumaz explique que c'est une question de transparence, pour être le plus juste possible à la clôture des comptes 2018.

Mme Papaux confirme que ce sont des amortissements qui sont refacturés aux autres communes.

M. Fritz Glauser dit que cela concerne la STEP, l'eau et la déchetterie qui sont gérées avec d'autres communes. Cela peut effectivement paraître bizarre car en principe on procède aux amortissements supplémentaires à la fin des comptes. Mais dans ce cas, c'est obligatoire puisqu'on les refacture aux autres communes.

M. Bruno Mauron demande quel échange de terrain concerne le stand de tir.

M. Maradan, en charge du dossier, explique que lors de la rénovation de la ciblerie, on a dû créer une piste d'accès sur le terrain de M. René Cotting. Lors de l'assainissement, on a constaté que la commune est propriétaire d'une surface qui ne lui sert à rien. Avec l'accord de M. Cotting, il y aura un échange de la piste contre la parcelle communale.

En conclusion de la présentation des budgets, Mme Goumaz montre quelques statistiques et on constate que l'enseignement est le poste le plus lourd avec 43,9% du budget et que les charges liées ne laissent que 21,3% de marge de manœuvre à la commune.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 2 décembre dernier pour examiner le budget de fonctionnement en présence de Mmes Goumaz et Papaux et des conseillers communaux. Le budget 2018 est bien calculé et reflète une gestion rigoureuse du ménage communal. Malgré une projection des recettes plutôt prudente, le budget est quasiment équilibré et ne présente qu'un très léger déficit de fr. 5'548.10 qui correspond à env. 0,2%. Il restera à corriger la petite erreur relevée par M. Gremaud tout en gardant à l'esprit qu'un budget n'est que l'«*addition de chiffres faux*» plaisante M. Glauser. Ainsi, la commission financière préavise favorablement ce budget.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote. **Le budget de fonctionnement 2018 est approuvé à l'unanimité.**

2.2 budget des investissements

a) Réfection de la route de Villarimboud

M. Bernard Sansonnens, en charge des routes, rapporte sur l'état d'un secteur de la route des Roches et de la route de Villarimboud abimés par de nombreuses fissures, décollements de bitume et trous. Après analyse, le conseil communal opte pour la pose d'un nouveau tapis. Des réfections aux routes de la Cretta et de la Brévire seraient entreprises à ce moment-là. Coût : Fr. 225'000.-.

Profitant du chantier, il est prévu dans le crédit demandé, de goudronner la place du stand de tir. Celle-ci n'avait pas été prévue dans le projet initial et la qualité du substrat, composant actuel de la place, ne correspond ni à la sécurité ni à l'esthétique du volume de l'ensemble. Le conseil communal garant de la valeur des bâtiments communaux veut pallier à cet état de fait et propose la pose d'un tapis dont le coût a été calculé à fr. 25'000.-

Ce qui fait une demande d'investissement total de fr. 250'000.-.

Concernant la réalisation des travaux, elle irait de pair avec un projet de chauffage à distance – CAD - à bois que le Conseil communal étudie en ce moment. Ce projet va dans le sens des nouvelles normes d'anti-pollution et l'utilisation des énergies renouvelables.

Sachant que 44 % des habitations utilisent le mazout, 7 % le gaz ou encore 7 % l'électricité, les études préliminaires menées par les sociétés EBL et Groupe E démontrent un fort potentiel de développement d'un chauffage à distance dans la commune qui ne serait pas, il faut le préciser, le maître d'œuvre mais bénéficierait de synergies importantes. La chaudière à bois est envisagée sur l'emplacement de la déchetterie. A noter que les bâtiments publics ne sont plus autorisés à être chauffés au mazout ou au gaz. En cas de réalisation d'un CAD, des travaux importants toucheraient nos routes. C'est pourquoi, la date des travaux de réfection de la route de Villarimboud dépendra de la réalisation ou non d'un CAD. Ça peut aller d'1 à 3 ans. Le Conseil soumet le crédit à l'approbation de l'Assemblée car ainsi il pourra agir en temps opportun.

A M. Gremaud, il indique que le tapis sera refait de la laiterie, en passant par le rondpoint et la route de Villarimboud jusque chez M. Joye.

M. Sébastien Conus rappelle qu'il n'y a pas d'accès piéton en venant de la laiterie sur l'impasse de Roches et que c'est dangereux. M. le Syndic dit que cet aspect sera analysé.

Mme Carmen Gremaud demande si un revêtement silencieux et une modération du trafic sont prévus à la route de Villarimboud.

M le Syndic avoue que cet aspect n'a pas encore été analysé. Le revêtement silencieux est très coûteux.

M. Fritz Glauser confirme la cherté de ce revêtement qui tient moins longtemps et n'est utilisé que sur les tronçons plats.

M. Norbert Carrel suggère d'installer des modérateurs de trafic non bruyants tels que des places de parc.

M. Marcel Gremaud demande pourquoi le Conseil emprunte de l'argent pour financer ces travaux. Pourquoi ne pas utiliser la réserve sur les routes qui se monte à fr. 13'000.- ?

M. le Syndic rappelle que le crédit s'élève à fr. 250'000.-. Il prend note de la remarque.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser explique que la commission financière aurait souhaité que le montant soit présenté de manière plus détaillée, par objet. Elle approuve l'initiative de regrouper les travaux pour économiser des frais. Cet investissement de fr. 250'000.-, financé par un emprunt, est supportable. Préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

Les travaux de réfection de la route de Villarimboud et la place du stand de tir pour un montant de fr. 250'000.- sont approuvés à l'unanimité.

b) installations d'éclairages à la déchetterie

M. Joël Python, conseiller en charge de la déchetterie et des bâtiments, explique le projet de mettre 3 mats d'éclairages avec possibilité d'en ajouter un quatrième si besoin. Le but est d'élargir les heures d'ouverture de la déchetterie. M. Chofflon proposait le samedi et 2 soirs sur semaine. Il faut savoir qu'env. 2800 personnes fréquentent ce lieu.

Le tableau des investissements de la déchetterie est détaillé.

M. Philippe Dénervaud demande s'il est prévu de pouvoir alimenter d'autres containers.

M. Python dit qu'il y a déjà une installation électrique qui peut recevoir plusieurs containers, broyeurs et autres machines. Il essaie d'éviter de casser le goudron. Les lignes seront d'ailleurs tirées autour de l'enceinte de la déchetterie et non à l'intérieur.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser explique qu'il s'agit d'un investissement de fr. 46'000.- avancé par notre commune et refacturé aux communes membres à un taux de 1%. Il constate que l'éclairage de la déchetterie donnera la possibilité d'étendre les horaires en fin de journée ce qui répond à un besoin de la population. Cet investissement est financièrement admissible. Préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'installation d'éclairages à la déchetterie pour un montant de fr. 46'000.- est approuvée à l'unanimité.

c) assainissement de la décharge « Caramoulet » : investigations techniques

M. Jean-Paul Rey, conseiller en charge de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, explique que le lieu-dit Caramoulet était utilisé comme «ruclon» avant la construction de la déchetterie. En 1996, le Service de l'environnement a constitué une carte des sites pollués du canton qui établit que la décharge du Caramoulet était ouverte de 1965 à 1985 et contiendrait env. 1500m³ de déchets. En 2008, le SEN demandait de faire des investigations historiques ce qui fut fait en 2011. Ceci a permis de situer la surface à 4'000m² et le contenu à env. 8'000m³. Le SEN a alors demandé que la commune procède à des investigations techniques selon les disponibilités budgétaires communales. A ce jour, le Conseil a demandé une offre à GeoTest bureau spécialisé. Le résultat de ces travaux nous dira si le site doit être surveillé ou assaini. Cela dépendra des matériaux que l'on y trouvera. Le financement sera supporté par 40% de subventions fédérales, 30% de subventions cantonales et 30% par la commune,

M. Philippe Dénervaud demande si le SEN est au courant qu'il y avait un étang aussi à cet endroit.

M. Rey explique que la carte des sites pollués a été établie une fois pour toute.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser résume cet investissement de fr. 30'000.- financé pour fr. 21'000.- par des subventions et fr. 9'000.- par le ménage communal. Il est obligatoire et la commission financière l'approuve par un préavis favorable.

En conclusion et en tenant compte des points précédents, la commission émet un préavis favorable à l'acceptation des budgets 2018. Elle adresse ses vives félicitations au conseil communal et à la caissière communale pour son excellent travail accompli tout au long de l'année qui a permis de redresser la situation financière de la commune et de présenter un budget 2018 pour ainsi dire dans les chiffres noirs.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

Pour l'assainissement de la décharge « Caramoulet », le financement des investigations techniques pour un montant de fr. 30'000.- est approuvé à l'unanimité.

M. Gremaud remarque que le budget des investissements n'était pas dans le bulletin communal mais sur le site. Il a vu de nouveaux montants pour les taxes.

M. Rey dit que, oui, c'est pour les nouvelles constructions.

3. Règlement scolaire : approbation

M. Jacques Maradan, conseiller en charge de l'enseignement, rappelle l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire en 2014, puis de son règlement d'application en 2016. Les communes fribourgeoises doivent toutes refaire leur règlement pour correspondre à cette nouvelle législation. L'Etat de Fribourg nous a fourni un règlement type que chacun a pu lire dans le bulletin communal.

M. Maradan passe en revue les points du règlement et plus particulièrement la grande nouveauté à savoir que le conseil des parents remplace la commission scolaire. Il est composé de 8 parents, 2 conseillers, 2 enseignants et le RE. Sa mission est un grand flou, il n'a pas de pouvoir de décision et ses tâches consistent à un accompagnement, la participation aux manifestations scolaires. Les membres sont bénévoles. Il peut soulever des problématiques et chercher à les régler. Il devra développer un champ d'activités et avoir de l'imagination. Il faudra un certain temps pour trouver une raison d'exister et apporter quelque chose à l'école.

M. Bertrand Gremaud remarque que la loi sépare bien le domaine pédagogique qui est du ressort du corps enseignant et que la partie éducative reste le domaine des parents. L'école est là pour seconder les parents qui doivent être actifs par exemple quand on vit ensemble, à la rentrée scolaire, à la réunion de parents. Il y a effectivement très peu de choses dans le règlement mais le message de la commune devrait être que les parents restent les maîtres garants de l'éducation de leurs enfants.

Mme Patricia Mauron demande s'il y a le conseil et une commission ? Qui gère les conflits ?

M. Maradan dit que oui, c'est possible de garder les deux mais les communes de Châtonnaye et Torny ont choisi d'avoir le conseil des parents et un conseil de gestion administratif géré par le RE et les CC responsables de l'enseignement. En cas de conflit, c'est, prioritairement le RE qui gère. Si besoin, il peut faire appel aux communes.

M. Fritz Glauser relève que cette loi n'a pas été faite pour des petites écoles comme Châtonnaye. Ce sont des députés issus de grandes communes qui n'ont pas besoin de transports scolaires, par exemple. Il faut aussi imaginer que dans les villes, la commission scolaire était éloignée des enseignants, dans les petites communes, on se connaît et on discute ensemble. Par contre, les soucis des petites communes n'ont pas été entendus.

M. Maradan fait part du tarif des redevances annexé au règlement :

-Indemnité pour le transport d'enfants par les parents avec le véhicule privé : fr. 0,75/km

-Ecolage : fr. 0,00

-Participation au camp de ski : 1 enfants fr. 120. ; 2 enfants fr. 200.- ; 3 enfants fr. 270.-

-Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue : frais effectifs

-Montant complémentaire en cas d'ouverture d'une classe dans la commune d'accueil : frais effectifs

-Devoirs surveillés : v. table spéciale

M. Bertrand Gremaud estime que les chiffres devraient être plus précis comme par ex : camp de ski fr. 120.-. Ce montant est dû à condition que l'enfant ait vendu X kg de saucisses.

M. Olivier Conus précise que le CADS paie la différence pour les enfants qui n'arrivent pas à vendre la quantité de saucisse proposée. Aucun enfant participant à la vente n'a jamais payé son camp plus de 120.-. Cette année et grâce aux excellentes ventes de plusieurs familles, cela représente jusqu'à 79.- de subvention pour certains enfants, pour un total de 2'800.-.

M. Glauser demande une raison pour laquelle la commune paierait des km à des parents. Dès 3 km de distance la commune doit organiser les transports scolaires.

M. Maradan dit qu'il n'y a jamais eu le cas mais si cela se présente, il faut qu'on ait un tarif fixé.

Il n'y a plus de question. M le Syndic passe au vote : **le règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.**

4. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts

M. Jacques Maradan, conseiller en charge de l'enseignement, explique que les services auxiliaires scolaires de la Glâne et de la Veveyse étaient, jusqu'à maintenant, organisés par convention ce qui fonctionnait très bien. L'Etat a dit que cette organisation ne respecte pas la loi sur les communes. Celles-ci doivent faire une association de communes. La préfecture propose donc les nouveaux statuts qui ont pu être consultés dans le bulletin communal. Rien ne change sauf que 2 assemblées annuelles (budget et comptes) devront être convoquées. M. Maradan présente le comité nommé.

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote : **l'adhésion de notre commune à l'association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et les statuts y relatifs sont approuvés à l'unanimité.**

5. Divers

- **gendarmerie** M le Syndic explique que la commune est bénéficiaire d'un acte de préemption sur le bâtiment de la gendarmerie. L'Etat de Fribourg a décidé de fermer la gendarmerie. Même si aucun projet n'est en vue sur cet immeuble, il est apparu important au Conseil que la commune en devienne la propriétaire en cas de vente, vu la situation au cœur du village.

Dès qu'une offre sera faite, le Conseil l'étudiera dans tous ses détails et l'assemblée communale décidera de l'investissement à produire pour cet éventuel achat.

- **PAL** M. Jean-Paul Rey rappelle que la DAEC a approuvé partiellement notre PAL en juillet dernier. Le Conseil a fait valoir son droit d'être entendu. Il a pu rencontrer le Conseiller d'état pour discuter des points de discorde. Deux points ont pu être arrangés. Par contre, le refus des mises en zone à cause du moratoire (qui devrait tomber en 2019) a été maintenu. A ce jour, notre urbaniste prépare un dossier d'approbation avec les corrections nécessaires.

- **Cabane et appartement** M. Joël Python, en charge des bâtiments, explique que suite à la résiliation du bail de l'appartement de l'école des filles par ORS et à la mise en location, il s'est avéré impossible de le louer à cause de la salle de bain qui a maintenant été rénovée pour fr. 25'000.-. On a profité de faire un WC pour Cococinel.

Suite aux rénovations de la cabane, celle-ci est louée plus souvent mais aussi à la mauvaise saison. C'est pourquoi, le Conseil a décidé d'installer un chauffage d'appoint pour compléter le chauffage à bois (cheminée).

- **STEP Moyenne-Broye** M. Jean-Paul Rey explique qu'après plus de 10 ans de discussions, le projet d'une STEP interrégionale se concrétise. Elle se fera sur le site de l'actuelle STEP de Lucens. La Loi exige le traitement des micropolluants avec des normes selon le nombre d'habitants.

Un comité de pilotage (assisté d'un BAMO) et 2 commissions, une financière et une technique ont été nommés. Ils étudient différentes variantes de procédés d'épuration, les statuts juridiques, les investissements nécessaires, etc...

Prise en charge de 75% de l'investissement pour le traitement avancé. La taxe de fr. 9.-/habitant doit être payée jusqu'à la mise en service de la STEP traitant les micropolluants. La mise en fonction de Lucens est prévue en 2025.

Coûts prévisionnels : investissement total pour 80'000 EH : fr. 30-32 millions.

Coût d'exploitation : fr. 35-40.-/EH/an

Soit pour Châtonnaye : env. fr. 600'000.- d'investissement
et env. fr. 50'000.-/an d'exploitation

- Questions

Mme Chantal Ducry souhaite connaître le statut du chemin de la Côte. De plus en plus de monde utilise cette route pour rejoindre le haut alors qu'avant elle n'était utilisée que par les agriculteurs. Ils roulent très fort alors qu'il y a des enfants. Quel est le statut de cette route et qui peut l'utiliser ?

M. Glauser confirme que c'est un chemin AF et qu'il doit être limité aux bordiers.

M le Syndic, en charge des routes, se renseignera.

M. Laurent Schopfer dit que ceux qui montent le chemin de la Côte redescendent par le chemin des Grands-Champs. Il trouve qu'il y a beaucoup de circulation par rapport au fait qu'il n'y a que deux habitations au-dessus.

M. Sébastien Conus informe qu'à l'impasse des Roches aussi des voitures passent à 50-60km. Il craint un accident avec les enfants. Les Autorités communales lui avait déjà suggéré de parler avec ces gens. Cela n'a eu aucun effet. Ce sont pourtant des riverains.

M le Syndic prend note des soucis d'incivilité sur les routes de quartiers et se renseignera sur la possibilité de mettre les quartiers d'habitation en zone 30.

M. Philippe Déneraud remercie les représentants des autorités qui assistent aux exercices des pompiers.

M. Olivier Conus remercie tous les gens qui ont fonctionné dans la commission scolaire qu'il a toujours considérée comme un vrai soutien. Ça fait très longtemps qu'il était associé dans l'engagement des enseignants. Il est très content d'avoir une commission de gestion et se réjouit de collaborer avec le conseil des parents.

M. Gabriel Sottaz relève que les AC sont souvent fixées le mardi, soir de répétition du Chœur-mixte.

M le Syndic reconnaît qu'il est difficile de choisir un jour, car chaque soir de la semaine, il y a une société qui a sa répétition ou son entraînement.

Avant de conclure, M le Syndic annonce le spectacle des écoles, puis il remercie ses collègues du Conseil, le personnel du secrétariat, les employés communaux et il souhaite ses meilleurs vœux à tout le monde pour 2018.

M. Jean-Paul Rey demande d'applaudir notre syndic pour tout son engagement.

Il n'y a plus de question. L'assemblée se termine à 22h15 et est invitée à prendre le verre de l'amitié à l'auberge communale.

La secrétaire communale :

Le Syndic :